

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 20 Mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt mars à vingt heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian,
Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno,
M MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés avec pouvoirs :

M BOLLE Pierre pouvoir à Mme AURIOL Violette,
Mme BONZON Annelise pouvoir à M JULIEN Edmond.

Secrétaire de séance : M CREMER Pascal.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du six
février deux mille neuf,

Monsieur CREMER Pascal apporte la modification suivante concernant la
délibération « création du réseau de randonnée... » :

- il faut lire ce qui suit « ...le mobilier signalétique des itinéraires au travers
des documents ci-joint est présenté au conseil municipal... » et non « ...et
présenter... ».

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2008,
- 2°/Compte administratif et compte de gestion M49 2008,
- 3°/ Budget Primitif M49 2009,
- 4°/ Fiscalité – 4 taxes
- 5°/Budget Primitif M 14 2009,
- 6°/ Travaux
- 7°/ Questions diverses

1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2008.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le compte administratif a
été remis aux conseillers lors de la commission finances du vendredi 13
mars. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires
et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget
communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de
l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur JULIEN
Edmond, le maire, est résumé par les tableaux ci-joints.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Réalisation
Chap. 011	Charges à caractère général	30 962.33
Chap. 012	Charges de personnel	26 185.06
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	17 616.52
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 295.00
Chap. 68	Dotations aux amortissements	1 375.40
TOTAL Dépenses		79 434.31

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Réalisation
Chap. 013	Produits de gestion courante	10.55
Chap. 73	Impôts et taxes	57 903.00
Chap. 74	Dotations, subventions	24 066.69
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	3 041.72
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 787.72
TOTAL Recettes		87 809.68

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Réalisation
OP.020	Achat de matériel	6 170.72
OP.024	Achat terrain	8 743.71
Op. 028	Extension du cimetière	559.73
Op. 034	Travaux bâtiment communaux	5 609.24
Op.038	Réfection façades chapelle	27 316.45
Op.039	Réfection murs d'enceinte	27 827.32
Op.042	Fouilles chapelle	11 450.00
Op.044	Atelier municipal	67 177.80
OP.045	Création route d'accès à la chapelle	22 838.17
Op.046	Entrée atelier « amende de police »	5 993.11
Op. 047	Aménagement chapelle	18 681.45
TOTAL Dépenses		202 367.70

INVESTISSEMENT - RECETTES		Réalisation
Op.029	Assainissement autonome	
Op.037	Carte communale	
Op.038	Réfection façades chapelle	6 489.00
Op.039	Réfection murs d'enceinte	7 014.68
Op.042	Fouilles chapelle	5 000.00
Op. 044	Atelier municipal	75 000.00
Op.046	Entrée atelier « amende de police »	4 316.00
Op. 047	Aménagement chapelle	10 000.00
ONA	Opérations non affectées	1 375.40
OFI	Opérations financières	15 757.76
TOTAL Recettes		144 952.84

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous

	CA 2007	Réalisation 2008	Total 2008	Résultat cumulé
Invest.	+ 82 172.36	Dep. 202 367.70	- 57 414.86	+ 24 757.50
		Rec. 144 952.84		
Fonct.	+ 40 905.20	Dep. 79 434.31	+ 8 375.37	+ 49 280.57
		Rec. 87 809.68		
Solde			- 49 039.49	+ 74 038.07

Le résultat global de clôture 2008 du budget principal est donc de 74 038.07 €.

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2008 adopté par délibération du conseil municipal du 04 avril 2008,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2008 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2008 du budget principal.

2°/Compte administratif et compte de gestion M 49 2008.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de la commission finances du vendredi 13 mars.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par M JULIEN Edmond, le maire est résumé par les tableaux ci-joints.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Réalisation
Chap.011	Charges à caractère général	2 328.69
Chap.042	Opérations d'ordre de transfert	8 813.00
Chap. 66	Charges financières	950.88
TOTAL Dépenses		12 092.57

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Réalisation
Chap.70	Ventes d'eau	8 784.94
Chap.77	Produits exceptionnels	7 200.00
TOTAL Recettes		15 984.94

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Réalisation
Chap.13	Amortissement de subventions	7 200.00
Chap.16	Emprunts	1 258.30
TOTAL Dépenses		8 458.30

INVESTISSEMENT - RECETTES		Réalisation
Chap.16	Amortissements	8 813.00
TOTAL Recettes		8 813.00

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous.

	CA 2007	Réalisation 2008	Total 2008	Résultat cumulé
Invest.	- 13 203.80	Dep. 8 458.30	+ 354.70	- 12849.10
		Rec. 8 813.00		
Fonct.	+16 679.08	Dép.12 092.57	+ 16 679.08	+ 20 571.45
		Rec. 15 984.94		
Solde				+ 7 722.35

Le résultat global de clôture 2008 du budget de l'eau est donc de 7 722.35 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2008 adopté par délibération du conseil municipal du 04 avril 2008,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2008 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2008 du budget de l'eau.

Affectation du résultat - Budget communal M14

Monsieur le maire rappelle que les résultats cumulés du CA 2008 sont les suivants :

Fonctionnement : + 49 280.57 € Investissement : + 24 757.50 €.

Monsieur le maire propose de ne pas effectuer d'affectation sur le budget communal 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de M le maire de ne pas effectuer d'affectation de résultat sur le budget M14 2009.

Affectation du résultat - Budget communal M49

Monsieur le maire rappelle les résultats cumulés du CA 2008

Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2009 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

	Résultats cumulés CA 2008	Part affectée à l'investissement sur BP 2009	Résultat après affectation BP 2009
Fonctionnement	+ 20 571.45	- 13 000	Cpte 001 + 7 571.45
Investissement	- 12 849.10	+ 13 000 cpte 1068	Cpte 002 + 150.90
TOTAL	+ 7 722.35		+ 7 722.35

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

3°/ Budget Primitif M49 2009

Le Budget primitif 2009 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	7 571.00	011 Charges a caractère général	7 650.00
70 ventes de produits	8 400.00	023 Virement de la section de fonct. a la section d'invest.	5 648.00
77 Produits exceptionnels	7 200.00		
		6811 Amortissement	8 813.00
		66 Charges financières	1 060.00
TOTAL	23 171.00		23 171.00
INVESTISSEMENT			
Chapitre/ article	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
001 report antérieur	151.00	020/ 020. Dépenses imprévues	23 000.00
040/2813 Dotation amort.	8 813.00	13/ 139. Amortissement subvention	7 200.00
16/ 1641. Emprunt	3 848.00	16/ 1641. Emprunt	1 260.00
10/ 1068 Affectation	13 000.00		
021/ Virement de la section de fonct.	5 648.00		
TOTAL	31 460.00		31 460.00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2009 du budget de l'eau M 49 présenté comme ci-dessus.

4 ° Fiscalité 2009 – 4 Taxes

Monsieur JULIEN Edmond, le maire donne les bases, taux et produits obtenus en 2008, indiqué ci dessous :

ANNEE 2008			
Taxes	Bases réelles	Taux	Produits
T.H.	99 984	4.17	4 169
F.B.	67 576	5.76	3 892
F.N.B.	2 945	45.84	1 350
T.P.	32 249	7.66	2 470
			11 881

Monsieur JULIEN Edmond, le maire fait part des bases prévisionnelles de 2009,

Propose les possibilités suivantes de calcul des taux des 4 taxes pour l'année 2009, conforme à la réglementation en vigueur soit :

Proposition 1 : Produit attendu variation suivant coef.

A - Produit attendu soit 13 000 / produit fiscal à taux constants (12 217)

Soit 1.064091 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	4.44	4 724
F.B	68 500	6.13	4 199
F.N.B	2 900	48.78	1 414
T.P.	32 700	8.15	2 665
			13 002

B - Produit attendu soit 14 000 / produit fiscal à taux constants (12 217)

Soit 1.1459441 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	4.78	5 086
F.B	68 500	6.60	4 521
F.N.B	2 900	52.53	1 523
T.P.	32 700	8.78	2 871
			14 001

C - Produit attendu soit 15 000 / produit fiscal à taux constant (12 217)

Soit 1.2277973 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	5.12	5 448
F.B	68 500	7.07	4 843
F.N.B	2 900	56.28	1 632
T.P.	32 700	9.40	3 074
			14 997

Proposition 2 : Produit fiscal à taux constant (même taux que 2008)

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	4.17	4 437
F.B	68 500	5.76	3 946
F.N.B	2 900	45.84	1 329
T.P.	32 700	7.66	2 505
			12 217

Proposition 3 : Produit fiscal constant (même produit que 2008)

Produit attendu comme 2008 soit 11 881 / produit fiscal à taux constants (12 217) soit 0.9724973 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	4.06	4 320
F.B	68 500	5.60	3 836
F.N.B	2 900	44.58	1 293
T.P.	32 700	7.45	2 436
			11 885

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, fait part que la commune de Ste Croix de Caderle a les taux les plus bas concernant les taxes : d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, par rapport aux communes environnantes.

Monsieur DEJEAN Christian donne les indications suivantes, justifiant qu'il n'est pas favorable à une augmentation des taux :

- Les taux d'imposition de la communauté de communes vont augmenter, notamment la redevance des ordures ménagères d'environ 5 %,
- Il y a de fortes probabilités que les taux du Conseil Général augmentent également,
- La commune fait partie de la communauté de communes, le transfert de compétences engendre un transfert de charges, donc diminue certaines dépenses de la commune,
- La période actuelle est difficile financièrement pour les administrés,
- Les services rendus par la commune sont différents des services rendus par d'autres communes plus grandes,
- de plus il faut savoir qu'elle est la priorité de la commune à ce jour soit de garder un service de qualité et de proximité aux administrés soit de continuer les investissements qui ont été nombreux depuis ces 6 dernières années.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, en réponse à Monsieur DEJEAN Christian indique que :

- Les autres collectivités augmentent leurs taux pour augmenter leurs recettes afin de maintenir un service et de pouvoir continuer leurs investissements.
- La commune a des investissements en cours que le conseil municipal a voté.
- Les services existent avec la présence d'une secrétaire (ouverture secrétariat), d'un agent technique et d'un agent d'entretien.
- Les recettes des impôts permettent le financement du fonctionnement de la commune,
- La baisse des taux, peut signifier pour les organismes subventionneurs que la commune possède une trésorerie assez fiable pour s'autofinancer, ce qui peut engendrer une baisse voire une absence de subventions.
- La commune est la seule commune sur les 15 communes de la communauté de communes à avoir baissé ses taux d'imposition concernant les 4 taxes.

Madame LAFONT Ginette, n'étant pas favorable à une augmentation des taux, indique :

- Les impôts augmentent en règle général mais les recettes des administrés augmentent-elles ?
- Ste Croix de Caderle fait parties des communes qui ont le moins de services à disposition du public,
- La Taxe Professionnelle est une taxe injuste, elle est appliquée aux entreprises qui génèrent du travail aux autres.

Monsieur CREMER Pascal, souhaite que la commune aille de l'avant pour qu'elle se maintienne à un certain niveau de fonctionnement, de services et d'investissements et ne pas régresser.

Monsieur MENDRAS Bruno, fait remarquer que la commune a choisi de faire des investissements, il est donc nécessaire d'y faire fasse et de voter au vu des ces faits et non en comparaison avec les autres collectivités.

Madame AURIOL Violette, souligne l'aspect contradictoire entre une éventuelle baisse ou stagnation des taux d'imposition et par ailleurs des demandes d'aides financières importantes auprès d'organismes subventionneurs.

Après discussion,

- **Dans un premier temps** : Monsieur JULIEN Edmond, le maire, propose le vote suivant :

- o Favorable à l'augmentation des taux : 8 voix pour, 2 voix contre (M DEJEAN et Mme LAFONT), 1 abstention (M MOURGUES).
- o Favorable au maintien des taux constants : 3 voix pour (M DEJEAN et Mme LAFONT et M MOURGUES), 8 voix contre.

Le conseil municipal, comme indiqué ci-dessus,

- o **DECIDE** d'augmenter les taux des 4 taxes pour 2009,

- **Dans un second temps** : Monsieur JULIEN Edmond, le maire, propose de retenir la proposition suivante :

A - Produit attendu soit 13 000 €

Soit 1.064091 coefficient de variation proportionnelle

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits 2009
T.H	106 400	4.44	4 724
F.B	68 500	6.13	4 199
F.N.B	2 900	48.78	1 414
T.P.	32 700	8.15	2 665
			13 002

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 2 voix contre (M DEJEAN et Mme LAFONT) et 1 abstention (M MOURGUES).

- o **ADOpte** la proposition « A » dont le produit attendu est de 13 000 €, Les nouveaux taux applicables pour 2009 sont donc les suivants :

Taxe d'Habitation : 4.44 %
 Taxe Foncière Bâti : 6.13 %
 Taxe Foncière Non bâti : 48.78 %
 Taxe Professionnelle : 8.15 %

5°/Budget Primitif M 14 2009.

Le Budget primitif 2009 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	49 280.00	011 Charges a caractère général	43 104.00
73 Impôts et taxes	43 000.00	012 Charges de personnel	28 800.00
74 Dotations, subvention et participations	20 000.00	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	15 500.00
75 Autres produits de gestion courante	3 200.00	65 Autres charges de gestion courante	20 300.00
		66 Charges financières	1 000.00
		67 Charges exceptionnelles	3 000.00
		68 Dotations aux amortissements	1 376.00
TOTAL	115 480		115 480
INVESTISSEMENT			
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES	
Op. 020 Achat de matériel		5 000.00	
Op. 023 Travaux de voirie		5 000.00	
Op. 034 Travaux bâtiments communaux	4 000.00	5 000.00	
Op. 037 Carte communale	5 864.00	8 500.00	
Op. 038 Réfection façades chapelle	3 900.00		
Op.039 Réfection murs d'enceintes	9 000.00		
044 Atelier Municipal	5 000.00	30 000.00	
046 Entrée route Amende de police 08		7 000.00	
Op. 048 Aménagement intérieur de la chapelle	62 204.00	74 000.00	
Op. 50 réfection toiture et menuiserie mairie	8 000.00	10 000.00	
OPFI Opérations financières		4 500.00	
001 Dépôts et caution. reçus	24 757.00		
021 Virement de la section de fonct.	15 500.00		
10222 FCTVA	5 900.00		
138 Subventions d'invest.	3 500.00		
2802 Amortissement doc. urbanisme	1 375.00		
TOTAL	149 000	149 000	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- o **APPROUVE** le Budget Primitif 2009 du budget M14 présenté comme ci-dessus.

Madame LAFONT Ginette, intervient au sujet du projet d'aménagement de l'intérieur de la chapelle et indique qu'elle a visité le site Internet de la

Fondation du Patrimoine et que de nombreuses informations sur les possibilités de financement y sont recensées.

Elle indique également qu'il existe plusieurs concours ou prix auxquels la commune pourrait participer.

Madame LAFONT Ginette soumet l'idée, que la recette d'un concert, organisé par l'association des Amis du temple, pourrait être reversée à la commune pour participer et soutenir le projet.

Madame AURIOL Violette, indique que l'association s'est déjà engagé au niveau de ce projet en se portant volontaire pour l'achat de nouveaux bancs et en participant à la réfection, de ceux endommagés. D'autre part en août sera organisé à la salle polyvalente un concert (répertoire de Brassens, fille de M Neuman). L'entrée sera libre mais un chapeau à la fin permettra de récolte des fonds qui seront affectés à la commune pour l'aménagement intérieur de la chapelle.

6° Travaux :

Demande d'aide financière

DRAC - Publication ouvrage sur la chapelle

Suite aux découvertes archéologiques effectuées par Mme Aspord-Mercier, archéologue, et dans la continuité du projet de mise en valeur de ce patrimoine,

- o Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable, au projet de publication d'un ouvrage sur la chapelle, et pour solliciter l'aide financière de la DRAC à hauteur de 2 000 €.

Aménagement intérieur de la chapelle :

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, propose au conseil municipal de prendre du temps afin de mieux appréhender le projet, et poursuivre la réflexion, considérant que des problèmes restent encore à résoudre, notamment la question soulevée par l'Assemblée Générale de l'association des Amis du Temple ; l'acoustique.

Madame AURIOL Violette reprend la proposition de cette assemblée qui serait de contacter un spécialiste de l'acoustique ou ingénieur du son, afin d'évaluer les conséquences d'un dallage en pierre ou en verre.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que le conseil municipal doit poursuivre la définition du projet avant d'être présenté à l'Eglise Réformée de France. Il propose également d'organiser une réunion publique afin de pouvoir présenter le projet dans son ensemble.

Monsieur DEJEAN Christian, demande si ce sera pour avoir l'avis du public.

Monsieur MENDRAS Bruno, indique que si le projet a été validé par le conseil municipal, le projet sera maintenu. Il considère que la réunion publique doit laisser la possibilité aux personnes qui ne sont pas favorable au projet d'exprimer leur point de vue.

Monsieur CREMER Pascal souligne que dans ce cas précis, une réunion publique est faite pour communiquer des informations sur le projet, et notamment sur le déroulement des fouilles, qui au fil des découvertes, a

conduit le conseil Municipal à faire évoluer le projet et à adapter l'aménagement de la chapelle.

Monsieur JULIEN Edmond, clôture la discussion en indiquant qu'il est cependant impératif d'être fixé sur l'avenir du projet d'ici la fin du mois de mai. En attendant il est nécessaire de relancer l'architecte afin, comme prévu, d'aller plus loin dans les propositions.

Urbanisme DT N° 0302460AA09 002 :

La SCI CARROSS, a déposé un dossier de déclaration préalable, en date du 19 mars, concernant la construction d'une piscine enterrée, contour en pierre du pays, liner gris, avec machineries enterrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o **DONNE un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.**

Goudronnage route de Ste Croix de Caderle à Lasalle :

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, informe le conseil municipal que les travaux de goudronnage de la route vont être réalisés avec la reprise de la chaussée, ainsi que la mise en place d'un mur avec parapet au niveau de la Gare, à partir du 15 avril jusqu'à fin juin.

Banc et bacs à fleurs sur la place Fernand Volpelière :

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, demande au conseil municipal de continuer la réflexion sur le sujet.

Monsieur CREMER Pascal indique qu'il a pris contact avec Monsieur BRUSCHET, et un rendez-vous sur place a été fixé au samedi 21 mars vers 10h30, afin d'établir un devis.

Tour de table

Etoile lumineuse de la chapelle :

Madame LAFONT Ginette demande pourquoi l'étoile lumineuse installée pendant les fêtes sur la chapelle est restée dehors.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que l'étoile ne se plis pas et par manque de place, il fallait attendre que les travaux de l'atelier soit terminés pour la ranger dedans.

Panneaux situés dans l'impasse sur la place

Madame LAFONT Ginette, demande s'il est possible de ranger les tableaux électoraux qu'il y a dans la petite impasse sur la place.

Monsieur JULIEN Edmond, le maire, indique que ces panneaux doivent rester près de la place car ils sont encombrants, et ils ne rentrent pas dans l'ancien atelier.

Festivités été 2009 - Spectacle Brassens :

Madame AURIOL Violette fait part au conseil qu'un spectacle est offert par M NEUMAN Jhon à la commune, dont les fonds récoltés seront attribués au projet de l'aménagement intérieur de la chapelle. Il s'agit de sa fille qui réalise un spectacle autour de « Brassens ».

Après avis du conseil municipal la date est fixée au 21 août, salle Fernand Volpelière.

Exposition : *Madame AURIOL Violette* informe le conseil que l'exposition organisée par la mairie et prêtée gracieusement par le Conseil Général du Gard aura pour thème « Terres de résistance », les dates doivent être encore arrêtées.

Communauté de communes - Vote du Budget Intercommunal

Monsieur DEJEAN Christian, informe le conseil que les prochaines réunions, du bureau et du conseil communautaire, auront lieu successivement le jeudi 26 mars à partir de 18h00.

Afin de prendre part au vote concernant l'approbation du budget intercommunal, il demande l'avis au conseil, en indiquant que les budgets des commissions ont été relativement bien bouclés, il souhaite donc pour sa part que le budget puisse être voté.

Le conseil municipal, souhaite que Monsieur DEJEAN Christian, représentant la commune, vote favorablement le budget 2009 de l'intercommunalité lors de ces réunions.

Commission économique - Atelier de transformation

Monsieur DEJEAN Christian, informe que le commissaire au compte a approuvé les comptes de la coopérative castanéicole.

Il fait part que le conseil d'administration de la coopérative castanéicole a pris un engagement de principe sur le projet d'atelier de transformation et de proposer à la prochaine Assemblée Générale faire évoluer la structure en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

**M JULIEN,
Maire**

**Mme AURIOL,
1^{ère} Adjointe**

**M CREMER,
2^{ème} adjoint**

**M BOLLE,
Conseiller**
*Absent excusé
Pouvoir à Mme AURIOL*

**Mme BONZON,
Conseillère**
*Absente excusée
Pouvoir à M JULIEN*

**M DEJEAN,
Conseiller**

**Mme LAFONT,
Conseillère**

**Mme MAZEL,
Conseillère**

**M MENDRAS,
Conseiller**

**M MOURGUES,
Conseiller**

**Mme VERDIER,
Conseillère**